



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 49695

Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation des porteurs de titres emis en Republique de Chine avant la prise de pouvoir de Mao Tse-Toung. Alors que les ressortissants d'autres pays comme les Etats-Unis, le Canada, la Belgique et la Grande-Bretagne ont ete indemnisés, les porteurs francais sont en attente d'une initiative afin d'obtenir une juste indemnisation de leurs titres. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'etat de sa reflexion en ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires etrangeres sur le probleme du remboursement des titres emis par la Chine avant 1949 et portes actuellement par les epargnants francais. Le contentieux franco-chinois porte de facon plus generale sur des emprunts, des biens prives et des creances dont le montant total s'elevait en 1986 a 8,5 milliards de francs, soit plus de 10 milliards aujourd'hui. La question de l'indemnisation a ete relancee par la France au cours de l'annee 1995, le contexte des relations economiques et politiques se revelant desormais plus favorable. Une delegation chinoise a d'ailleurs ete recue par la direction des Francais a l'etranger le 8 decembre 1995. Une mission francaise s'est ensuite rendu a Pekin les 25 et 26 mars 1996 afin de reprendre les negociations. Malgre un accord sur le principe d'un reglement global de cette question, les propositions sur le montant des indemnisations sont restees trop eloignees de part et d'autre pour qu'un reglement definitif puisse etre trouve. Lors de la visite officielle en France du Premier ministre chinois en avril 1996, le ministre a souleve ce probleme aupres de ses interlocuteurs qui ont confirme leur intention de poursuivre les negociations. De nouvelles propositions ont depuis ete presentees aux autorites chinoises, mais les positions respectives restent encore eloignees, et ce d'autant que la partie chinoise a fait etat d'un litige juridique prealable a la resolution de ce dossier. La visite en Chine que le President de la Republique effectuera en mai prochain devrait permettre de donner un nouvel elan a ces negociations, afin de parvenir au reglement souhaite.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49695

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1270

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1877